

1204 Les sieurs Gobert et Jeannin

version du 22 janvier 2006

En Décembre 1848, la colonie de Saint Cloud formée de 330 familles est logée dans des baraques de fortune, tandis que les ouvriers du Génie s'affairent à construire et les premières des 280 maisons de bois destinées à les abriter. Il y en a moins de 100 démarrées et seulement 20 maisons sont à hauteur des fondations.

Les colons s'habituent tant bien que mal à ces conditions de vie précaire. Ils ont monté des étables pour les animaux de trait que l'armée a commencé à leur fournir. La propreté des baraques qu'ils occupent est à peu près satisfaisante mais il n'en va pas de mêmes des extérieurs boueux et fangeux.

Le directeur Chaplain résume ainsi la situation. « Bonnes dispositions des colons en général. Il faut qu'ils s'habituent à une nouvelle manière de vivre. Peu de choses à dire sur leur bien être tant qu'ils ne seront pas chez eux faisant à part leur cuisine, leurs affaires et arrangeant l'économie de leur vie chacun à sa guise, ils ne seront pas très bien.

La cohabitation de plusieurs familles dans le même espace a bien quelques inconvénients mais c'est inévitable. Il faut préparer la construction de l'église et du presbytère »

Au bout de 2 mois de gestion de sa population, Chaplain commence à distinguer le bon grain de l'ivraie. Il a d'abord repéré au sein de ces quelques 800 personnes les ivrognes, les paresseux, les exaltés, les opportunistes. Puis, pour distinguer les travailleurs des paresseux, il applique une règle simple.

Les concessions de terres octroyées étant toutes d'emblée à défricher avant une quelconque mise en culture, il lui suffit de noter périodiquement les progrès réalisés dans la préparation de la terre par les colons qui ont reçu leur concession provisoire pour 3 ans. Bien sûr il pondère ce résultat du nombre de bras disponibles au foyer et de l'aide apportée à tour de rôle par les soldats du 12^e de ligne qui stationne dans le village.

Il apparaît rapidement que certains préfèrent au travail ingrat et pénible d'arrachage des palmiers nains et des lentisques, louer leurs services au Génie pour pouvoir toucher salaire. Ou bien retrouver leur métier d'origine à Oran. Ou simplement ne rien faire et fréquenter assidûment les 6 cabarets déjà ouverts, tout en continuant de recevoir les rations alimentaires fournies par l'armée. Le phénomène se répète dans toutes les colonies agricoles créées en 1848 en Algérie, et il est rapporté au Gouverneur Général d'Hautpoul qui, fin Décembre, en informe le Ministre de la Guerre, et lui demande des instructions à ce sujet.

Lamoricière est prompt à vouloir clarifier la situation car le bon déroulement du processus de colonisation dépend directement de la volonté des colons à se convertir en cultivateurs dans les plus brefs délais. Il répond au gouverneur Charon, le 31 Janvier 1849:

« général, vous avez demandé mes instructions au sujet des mesures qu'il conviendrait de pendre à l'égard des colons qui se refuse à toute espèce de travail. Vous faites remarquer que ces individus donnent dans les colonies un très mauvais exemple qui est de nature à porter le découragement chez ceux qui sont animés de bonnes intentions et qui ont pris au sérieux la résolution de se faire cultivateurs, que le décret du 19 Septembre ne saurait s'appliquer à ces colons et vous exprimez l'avis que sans attendre l'expiration du délai de 3 ans il y a lieu de faire évincer ans retard des diverses colonies ceux qui refusent de travailler »

« Je pense avec vous, Général que le maintien dans les nouveaux centres des individus dont il s'agit est un danger qu'il est essentiel d'évaluer le plus tôt possible et que le refus du travail lorsqu'il tend à dégénérer en habitude, l'oisiveté persévérante doivent être assimilés à de la turbulence et entraîner l'expulsion de la colonie.

« Il n'est pas possible en effet d'admettre que l'Etat nourrisse indéfiniment des individus qui n'apportent aucun concours à l'œuvre de colonisation. Mais avant de procéder à l'expulsion de ces colons, il m'a paru qu'il convenait d'user à leur égard de quelques ménagements en leur infligeant une première peine ».

« En conséquence j'ai décidé le 27 de ce mois, que les commandants supérieurs des Provinces seraient autorisés sur le rapport de l'officier directeur de la colonie, à supprimer pendant une ou plusieurs semaines, sans toutefois que le temps puisse excéder un mois, la ration de vivres à tout colon qui persistera à ne pas vouloir travailler et que si à l'expiration de ce terme ce dernier persévèrerait dans ses habitudes d'oisiveté, le GGA sur le rapport du commandant supérieur de la Province pourrait prononcer l'expulsion du territoire de la colonie, sauf à m'en rendre compte immédiatement. Veuillez donner sans délai des instructions dans ce sens aux Généraux commandant les Provinces »

Le message est bien reçu par Chaplain qui fait placarder le texte du Gouverneur dans les villages de son cercle. Il note dans son rapport d'activité d'Avril 1849 :« Bon moral de la colonie qui chaque jour défriche hardi petit. La suppression des vivres pour 15 jours infligée à 9 individus a éveillé les paresseux. Plusieurs de ceux là veulent rentrer en France à leurs frais. Cela nous débarrasse de gens sans intention sérieuse de travailler ».

Mais certains vont se révéler plus coriaces et donner bien du fil à retordre au directeur. Ce sont les sieurs Gobert et Jeannin, qui sont tous deux parmi les colons les plus instruits, intelligents, vindicatifs et qui cherchent déjà à s'assurer un électorat dans la future municipalité du village, une fois que le régime militaire aura fait place au statut communal français.

L'affaire va éclater lorsqu'une réunion de colons se tient à Saint Cloud le 16 Juin au soir, provoquée par Gobert et Jeannin, sans l'assentiment de Chaplain qui n'apprend que le lendemain ce qui s'est passé.

Il fait arrêter illico les 2 hommes et écrit dès le 17 son chef, le Général Gudin, commandant la subdivision d'Oran : « je viens d'être prévenu à l'instant qu'un club avait eu lieu hier soir à Saint Cloud présidé par le sieur Jeannin, homme dangereux qui, depuis qu'il est à Saint Cloud a cherché à s'emparer des esprits et les pousser à la révolte. Dans la séance qui a eu lieu, on a commenté les ordres du Gouverneur relativement aux paresseux. On a dit que des familles étaient menacées d'être dépossédés, on a jeté l'alarme parmi quelques braves gens par trop crédules ou aveugles »

« Le secrétaire est Mr Gobert, homme non moins dangereux. Je fais arrêter immédiatement l'un et l'autre. Le premier partira tout à l'heure pour Oran où je vous prie de le faire incarcérer. Demain, j'y ferai conduire l'autre. C'est justice et c'est le meilleur moyen de rétablir le calme dans des esprits qui se laissent influencer aussi facilement que ceux que nous administrons PS : le Général Pelissier m'avait promis un peloton de gendarmerie. Ce serait le moment de l'envoyer pour faire de la police ».

Et le même jour il complète sa première lettre par une seconde : « Ainsi que je vous l'ai annoncé, je fais diriger sur Oran le sieur Gobert que j'ai fait arrêter hier pour qu'il soit placé à la prison d'Oran. Depuis l'arrivée à Saint Cloud, ce colon s'est signalé par des opinions extrêmes. Je l'ai laissé tranquille dans ses manoeuvres électorales. Il s'est emparé des esprits au point qu'on le considère comme un oracle et avec les sentiments de largesse qu'il professe, et dont j'ai été le premier dupé, il a pris beaucoup d'ascendant sur les colons ».

« Il y a environ un mois, il a manœuvré pour empêcher les colons de se rendre à un travail d'intérêt général. Il les avait déjà réunis lorsque moi-même j'ai été obligé de le contrecarrer. Ce qui a fait que sur 250 travailleurs, 230 se sont rendus à mon appel. C'est ce qui lui fit dire « vous voulez la guerre, Mr Chaplain, eh bien nous vous la ferons ». Lors de la réception de la circulaire, du Gouverneur concernant les paresseux, le sieur Gobert a beaucoup déclamé et a dit hautement qu'il regrettait de ne pouvoir faire des barricades ».

« Comme le sieur Jeannin il a cherché à prouver aux colons que leurs propriétés provisoires étaient fort compromises et qu'on les déposséderait arbitrairement. Avec de pareils discours dans un centre aussi populeux que Saint Cloud, et lorsqu'on n'a pas de force à sa disposition, des gens de la trempe du sieur Gobert rendent l'administration d'un village assez difficile.

« Mrs Gobert et Jeannin se trouvent dans la catégorie des colons en état d'hostilité contre toute espèce de bon ordre et de discipline. Leur éviction sera un bienfait pour la colonie. Les conserver ici est un danger pour l'ordre et la tranquillité publique ».

« PS : le colon Jeannin a du travail fait, il est en passe de terminer de défricher et d'ensemencer ses 2 ha. Il est marié avec 5 enfants. Instituteur, il veut être nommé maire. Le colon Gaubert est célibataire. Professeur. Souvent ivre, paresseux, n'ayant défriché que son jardin, désire obtenir une position lorsque la colonie se trouvera sous le régime municipal.

Mais Chaplain est allé trop vite dans sa décision d'arrêter les 2 hommes et Gudin s'en aperçoit qui répond à Chaplain le 18 Juin : « conformément à votre demande j'ai fait incarcérer à la prison militaire les colons Jeannin et Gobert et je suis tout disposé à provoquer leur expulsion de la colonie, si comme vous le dites il sont des facteurs d'insoumission cherchant à entraver la marche de votre administration »

« Pour rendre légale l'incarcération de ces 2 colons, vous devriez en votre qualité de maire et de juge de paix les faire comparaître à votre tribunal et les condamner à la prison pour les méfaits dont ils se sont rendus coupables. Telle est la marche à suivre : en s'en écartant on s'expose à des réclamations fondées. Quoiqu'il en soit, comme votre manière d'agir peut s'appliquer exceptionnellement vu l'urgence, je vais maintenir en prison les nommés Jeannin et Gobert et je demanderai l'expulsion du dernier aussitôt que vous m'aurez fait un rapport sur leurs antécédents à la colonie ».

« Gobert n'a rien fait, est célibataire, et péroré : en voilà plus qu'il n'en faut pour l'exclure. Quant au colon Jeannin qui a travaillé et qui est père de 5 enfants on peut, avant de se résoudre définitivement à l'expulsion, examiner le danger qu'il y aurait à le conserver à Saint Cloud. Peut être arriverez vous à concevoir des sentiments d'indulgence en sa faveur.

« Dans le cas contraire je donnerai à cette affaire la suite que vous désirez, car avant tout il faut que vous ayez au moins la force nécessaire à l'accomplissement de la mission difficile qui vous est confiée ». Chaplain se lance alors dans la rédaction des rapports sur les 2 fauteurs de trouble et les fait parvenir à Gudin le 27 Juin

« 1) rapport sur le sieur Gobert Gabriel, colon de Saint Cloud.

Le sieur Gobert était professeur à Paris avant d'être inscrit sur le contrôle du 1° convoi d'émigrants. Un des certificats composant son dossier montre qu'il est bachelier es lettres. Doué d'une assez grande facilité d'élocution, il s'est créé dans la colonie un auditoire assez nombreux qui se rassemble au 1° signal.

Il passe pour le plus pur et le plus ardent démocrate de la colonie. Ses discours respirent un air de loyauté de bonne foi qui trompe les plus méfiants, de sorte qu'en travaillant pour son ambition personnelle, il paraît manœuvrer dans l'intérêt général »

« A Sainte Léonie dans les réunions électorales, ses discours ont obtenu un succès remarqué lorsqu'il a lancé l'anathème sur le régime du sabre qu'il réprouve et qu'il veut remplacer le plus vite possible par le régime civil qu'il appelle de tous ses vœux, surtout parce qu'il lui tarde d'être enfin quelque chose.

« Le sieur Gobert exerce l'influence la plus fâcheuse sur la masse des colons de Saint Cloud. S'agit il de faire pendant un jour un travail en commun pour enlever les herbes qui obstruent le passage de l'eau, de suite il organise un forum dans lequel il déclare que tous les travaux tels qu'ils soient doivent être rétribués »

« Il enseigne à chacun ses droits, des devoirs il n'en est jamais question. A la réception de la circulaire du Gouverneur concernant les paresseux, le colon Gobert crie à l'injustice. La propriété est méconnue, c'est inique, c'est arbitraire et dans les quelques groupes auxquels il fait la leçon, il exprime le regret de ne pouvoir s'insurger en élevant des barricades. Depuis l'arrivée à Saint Cloud, ses travaux se bornent au défrichement et à l'ensemencement de 30 ares et encore ce travail a été fait par des mains étrangères »

« Le colon Gobert est enclin à l'ivrognerie. On pourrait croire que ce défaut diminue son influence. Nullement ! on trouve simplement que c'est dommage pour un homme de sa capacité. J'ai fait arrêter le colon Gobert la veille d'un jour où il devait pérorer dans une réunion non autorisée et lorsque j'ai été informé que ses discours avaient déjà découragé quelques bons colons, qui craignaient de se voir enlever leur concession parce qu'ils n'auraient pas assez travaillé.

« Le sieur Gobert est dans la catégorie des colons qui sont en état d'aversion contre toute espèce de bon ordre et de discipline. Jusqu'à présent il a trop entravé la marche de l'administration pour que je ne considère pas comme nécessaire son éviction de la colonie.

« 2) rapport sur le sieur Jeannin Philippe Léon Joseph colon à Saint Cloud : le sieur Jeannin a exercé la profession d'instituteur en France dans plusieurs localités. Lors de l'élection du Président de la République, le sieur Jeannin vint me trouver pour autoriser des soldats en garnison à Saint Cloud à se rendre dans un lieu où il devait pérorer.

« Les chasseurs du 12° de ligne étant des citoyens comme les colons, il était de mon devoir de les laisser éclairer par le citoyen Jeannin, auquel je refusais bien entendu, et qui dans la réunion électorale qui eut lieu, s'exprimât sur la campagne du Général Cavaignac dans les termes les plus grossiers et les plus dégoûtants. A compter de ce jour, je dus rester dans les termes les plus difficiles vis-à-vis du sieur Jeannin »

« J'avais l'intention de lui faire commencer une petite école de garçons, mais comme je n'avais pas d'ordres, je lui ai dit que j'attendais sa nomination. Plus tard il me demanda à être employé à la comptabilité. Je le fis travailler pendant 2 mois dans les bureaux. Assez peu satisfait de son zèle, et n'ayant plus d'ouvrage à lui donner, je le remerciais sans le renvoyer.

« Lorsqu'il dû recevoir ses appointements du dernier mois, le sieur Jeannin témoigna du mécontentement de ce qu'on lui fit la retenue de ses vivres. Je lui fis savoir qu'il n'avait pas à s'étonner puisqu'il connaissait par la comptabilité que c'était la même chose pour tout le monde »

« Mr Jeannin prétendit à tort qu'il comptait sur cet argent et qu'on aurait dû le prévenir plus à l'avance. Pour couper court à des récriminations je lui payai de mes propres fonds le montant de la retenue de ses vivres pendant 1 mois. A compter de cette époque le sieur Jeannin s'occupa beaucoup d'élections. Il présida des réunions électorales.

« Le régime du sabre fut maltraité par lui comme par son ami Gobert. Plus tard il fit tous ses efforts pour empêcher les colons de nettoyer le ravin de Gdyl comme je le leur avais commandé »

« A la réception de la lettre du GGA concernant les paresseux à expulser, il jeta l'alarme en disant qu'on trompait les colons et que sur le caprice d'un directeur ils seraient dépossédés. Je l'ai fait arrêter d'urgence la veille d'un jour où il devait présider un club non autorisé et au moment où j'ai acquis la conviction que ses discours et ses menées avaient jeté le découragement parmi plusieurs familles de la colonie.

« Le colon Jeannin s'est occupé de culture, son lot de 2 ha est fort avancé en défrichement. Sa famille, composée de 6 personnes, est fort intéressante et c'est à regret que j'émet l'opinion que sa présence à Saint Cloud entravera toujours les efforts de l'administration pour mener à bien la colonisation. Mais la persuasion que tôt ou tard le colon Jeannin recommencera et c'est ce motif qui m'engage à demander son éviction »

Et Chaplain de noter dans son rapport de synthèse du mois de Juin : « L'état moral est bon mais le découragement a gagné des travailleurs par suite de la circulaire du Gouverneur concernant l'éviction des paresseux. Certains en ont déduit qu'ils pouvaient être évincés du jour au lendemain. D'où des bruits alarmants. Beaucoup sont dans la crainte de ne pas avoir assez travaillé et croyait être déjà sur une ligne d'expulsion »

« Or l'on n'avait que des demandes de célibataires voulant rentrer en France. J'ai fait conduire les fauteurs de trouble à la prison d'Oran. Au vu de cette mesure la population a compris qu'on ne voulait qu'expulser les paresseux les plus notoires. La circulaire du Gouverneur a été lue dans tous les villages ».

Mais Chaplain se trompe. L'agitation des colons au sujet de la circulaire du Gouverneur se calme, et nos 2 lascars, dont les charges sont jugées relativement légères à Oran, loin d'être expulsés reviennent à Saint Cloud, auréolés de leur opposition au régime du sabre. Ils vont cependant faire profil bas pendant quelques temps.

Mieux que cela. Jeannin, qui a posé sa candidature es qualités pour être instituteur de l'école des garçons de Saint Cloud est nommé, faute d'autre candidat pour la rentrée scolaire de 1849 par un arrêté du Gouverneur du 30 Juillet. Il entre en fonction dès le 8 Août et est payé provisoirement par la caisse du Génie !

Une autre occasion va être fournie aux 2 hommes de repartir à la charge. En effet le 20 Juin 1849, le Ministre de la Guerre nomme les membres d'une Commission d'Inspection des Colonies Agricoles « à effet de dresser un rapport circonstancié sur la situation des dites colonies ». Elle est présidée par le parlementaire de Rancé et composée de 7 personnalités dont Dutrône, membre de la Commission des Colonies Agricoles, celle qui a organisée le transport des 17 convois de colons algériens en 1848 et 1849.

Ces inspecteurs vont faire pendant l'été 1849, en pleine chaleur, le tour de l'Algérie et des villages créés pour recueillir les doléances des administrateurs et des colons. Il est prévu que dans chaque village inspecté, des délégués soient désignés par les colons pour les représenter. Pour Saint Cloud 7 personnes sont élues dont nos 2 gaillards, Jeannin et Gobert qui sont toujours aussi populaires dans le village !

Fin Août Bonzon note dans son rapport : « les esprits mutins se calment lors du passage de la Commission. Quelques uns ont essayé de jeter le désordre et proféré des récriminations injustes contre l'administration de Chaplain. Les honnêtes gens regrettent son départ. Les colons ont élu leurs délégués et sont satisfaits de cette mesure ».

En Septembre, après une très faible récolte de céréales faute de terres suffisamment préparées depuis l'arrivée de la colonie, le Gouverneur Général accentue sa pression sur les colons jugés pas assez productifs. Il écrit à Pélistier : « mon cher général, voici bientôt un an que les colons agricoles profitant des généreuses dispositions du décret de l'Assemblée Nationale ont quitté le sol de la France pour venir en Algérie y chercher à s'y créer une position plus heureuse, un avenir plus assuré.

« Nous pouvons déjà regarder derrière nous pour compter les dépenses que la Mère Patrie a faites en leur faveur. Nous devons regarder autour de nous pour reconnaître ceux qui s'en sont rendus dignes par un travail soutenu, encore plus fructueux pour eux-mêmes que pour le pays, et ceux qui ne tenant aucun compte des sacrifices que se sont imposés leurs concitoyens, n'ont vu dans les avantages dont ils étaient appelés à jouir, qu'un moyen de vivre quelques années aux dépens du Trésor Public »

« Je sais qu'il existe dans toutes les colonies de bons travailleurs, de bons citoyens, je sais aussi qu'il en existe de mauvais. Les premiers seront énergiquement soutenus, mais les seconds n'auront qu'à compter sur ma sévérité. Je manquerais à mes devoirs si j'agissais autrement. Je suis informé encore que dans quelques colonies un certain nombre de colons poussent l'incurie de la paresse jusqu'à ne s'occuper en rien des travaux de la terre, les premiers pourtant auxquels ils devraient consacrer la majeure partie de leur temps, les plus importants pour leur avenir.

« Ce que quelques uns ont fait cette année, est la mesure de ce qu'ils sont dans l'intention sans doute de continuer à faire. C'est ainsi que pendant que leurs camarades travaillaient à leurs jardins, à leurs maisons, ils partaient dès le matin pour la chasse, la pêche ou la promenade dans les localités voisines. C'est ainsi encore que beaucoup se sont refusés à dépiquer et à battre leurs blés, et ont obligé les directeurs à recourir à la main d'oeuvre étrangère c'est-à-dire aux bras des arabes, des soldats »

« Presque partout c'est à ces derniers que l'on abandonne, le soin des bœufs de labour, la garde des troupeaux. Quelques colons ont été jusqu'à penser qu'on tolérerait qu'ils donnassent aux indigènes leurs lots de 2^o zone, leurs truies, à bail pour moitié fruit. D'autres se sont empressés de vendre les foins qu'ils avaient récoltés, sans s'inquiéter comment ils nourriraient leurs bestiaux. Et cependant ils réclament à grand prix leur cheptel ! Comment caractériser de tels faits ?

« Pour le présent, paresse, dissipation, ingratitude envers leurs concitoyens de France qui les nourrissent, leur bâtissent des maisons, leur font confectionner des instruments aratoires, et pensent sans doute qu'ils répondent au moins par la bonne volonté, aux sacrifices que l'on fait pour eux, pour l'avenir insuccès et misère »

« D'autres colons plus travailleurs ont eux aussi négligé leurs terres. Se donnant entièrement aux travaux rétribués par le service du Génie, ou par les entrepreneurs, ils ont consacré presque toutes leurs journées à des bénéfices du moment. Ces colons sont également répréhensibles. Et pendant tout ce temps que devenait le produit de leurs moissons, qu'ils eussent eu à partager s'ils eussent faits par eux-mêmes ?

Il a passé en grande partie en des mains étrangères. Leur dividende a été notablement diminué. Dans quelques localités le produit total de la moisson a été absorbé. De tels abus, de tels scandales, doivent cesser dès à présent »

« Faites connaître, Général, à tous les colons agricoles de votre province, qu'autant, je serai toujours bienveillant pour les familles honnêtes et laborieuses, autant je serai impitoyable pour celles qui méconnaissent ainsi la sollicitude du gouvernement. Dorénavant ce ne sera plus seulement les insubordonnés dont je prononcerai l'éviction, je serai également contre tous ceux qui refusent le travail de leurs terres ou ne l'accomplissent que nonchalamment. Les tournées que les Inspecteurs de colonisation doivent faire, et feront fréquemment, dans chaque village ainsi que je l'ai prescrit, me mettront à même de connaître nominativement les colons qui n'auront pas fait ce qu'on est en droit d'exiger d'eux ».

« De leur côté les officiers directeurs devront tenir la main (NDLR : expression de l'époque pour dire veiller à) à ce que chaque colon cultive et mette en valeur la terre de la colonie. Ils désigneront les paresseux, vous me les ferez connaître, et leur éviction ne se fera pas attendre. Vous aurez, Général, au reçu de la présente circulaire à la faire parvenir sans retard dans toutes les colonies de votre province. Vous m'adresserez ensuite la liste nominative des émigrants de chaque centre qui sont déjà les plus mal notés »

« Je compte sur la fermeté des officiers directeurs pour tenir la main aux prescriptions générales qui précèdent. S'ils sont chargés d'encourager et de diriger leurs administrés dans la nouvelle voie que la munificence de la Patrie a ouverte à ceux-ci, ils sont aussi responsables du mauvais emploi de ses dons. Il importe qu'ils n'oublient pas qu'une grande responsabilité pèse sur eux, et que le succès ou l'insuccès des colonies sera considéré comme étant en grande partie, leur ouvrage. Recevez, cher Général, l'assurance de mon attachement »

Le programme des évictions est renforcé. Entre temps, Chaplain, qui a démissionné est remplacé le 7 Septembre par le capitaine Bonzon.

L'automne arrive et dès le 2 Octobre le choléra est à Saint Cloud qui va tuer 46 personnes en un mois et disparaître aussi soudainement qu'il était arrivé. Parmi ses victimes, 6 militaires et 36 civils dont ... le sieur Gobert qui termine ainsi son existence. Mais Jeannin, lui, continue d'enseigner à l'école des garçons.

L'hiver passe et la population se renouvelle par expulsions des indésirables et remplacement par des candidats beaucoup mieux formés aux travaux de la terre. Bonzon note dans son rapport de Janvier 1850« La décision d'expulser les paresseux a ouvert les yeux aux autres. Encore quelques départs et la colonie sera purgée des mauvais exemples. Les nouvelles familles sont travailleuses »

C'est alors que Jeannin va se manifester de nouveau. Début Juin il écrit directement au commandant de la Province d'Oran Pélissier, pour se plaindre de ce que Chaplain lui refuse l'aide de 2 soldats pour ses travaux agricoles. Et le 6 Juin Pélissier est forcé de demander l'avis de celui-ci :

« L'instituteur du village de Saint Cloud a adressé au Gouverneur, une réclamation relative au refus opposé par le directeur à sa demande de 2 soldats pour l'aider dans ses travaux de culture. Il se fonde sur les instructions de la circulaire du 1^o Décembre 1849 et expose que comme tout son temps est donné à ses classes, il est menacé de voir arriver l'expiration des 3 années de tutelle sans avoir pu rien faire sur son terrain. Je vous prie de me rendre compte de ce que vous aurez fait pour cet instituteur »

Bonzon, excédé, lui répond le 10 Juin « je réponds à votre lettre qui me donne connaissance de la réclamation du sieur Jeannin instituteur de Saint Cloud. En vertu de la circulaire du Gouverneur, j'ai donné à l'instituteur 2 soldats qui l'ont aidé pendant tout le temps qu'il m'a été possible de le faire. Depuis que la troupe a été diminuée j'en ai retranché 1 ».

« Depuis plus de 8 mois les colons n'ont pas eu de soldats défricheurs, car le peu d'hommes qui restent sont employés comme bouviers et au service du Génie. Le moment est peu propice pour satisfaire la demande du sieur Jeannin. Comme je n'ai pas d'hommes pour les colons je n'en ai pas pour des services particuliers »

Et ce n'est pas terminé. L'infatigable Jeannin écrit de nouveau le 4 Août, et cette fois au nouveau commandant de Province, le général de Chalendar, sur un autre sujet « au moment où l'administration donne des preuves multipliées de sa sollicitude pour les colonies, je crois devoir comme chef d'une nombreuse famille vous soumettre les observations suivantes.

« Ma famille se compose de 8 personnes : 3 garçons, 3 filles ma femme et moi. Je suis sur le point d'avoir un 7^o enfant. Ne possédant qu'un lot de ville composé de 2 chambres, nous sommes obligés de coucher 6 enfants des 2 sexes dans la même pièce et de nous réfugier dans la 2^o qui sert de cuisine ».

« Cet état de choses est contraire aux lois de l'hygiène et dangereux pour les mœurs. Il vous serait facile mon Général d'y mettre un terme. Il suffirait pour cela que vous autorisiez Mr Bonzon à me concéder un double lot de ville. Je vous en aurais mon Général une vive reconnaissance »

Bien entendu Bonzon refuse car il ne veut pas créer de précédent dans le village. Et la saga continue. Mais le vent finit par tourner car Jeannin, républicain convaincu, et anticlérical résolu, s'est finalement créé des inimitiés au sein même de la population par ses positions extrêmes.

A la rentrée scolaire de 1850, il renâcle à conduire ses élèves suivre la messe, si bien que les parents n'envoient plus leurs enfants à l'école. Et Bonzon est encore forcé d'intervenir et écrit à son supérieur le 3 Décembre 1850 « je viens d'ordonner la fermeture de l'école de garçons. Depuis 2 mois quand on commencé les premières pluies tous les enfants en age d'aider leurs parents ont cessé d'aller à l'école ».

« J'ai pris toutes les mesures nécessaires pour les forcer à y retourner sans résultat. Je crois qu'il y a de la part des colons une ancienne inimitié contre Mr Jeannin provenant de son peu d'assiduité à assister à la messes et sa négligence à y conduire ses élèves. De plus il n'est pas très correct avec les parents. Je vous ferai sous peu un état de proposition en faveur d'un autre colon mais à partir du 1^o Décembre Mr Jeannin ne sera pas payé. Depuis longtemps il voulait quitter cet emploi et vient de m'adresser sa démission »

En fait Jeannin est bel et bien révoqué. Et sur proposition du Rectorat d'Alger, il est remplacé dès le 21 Décembre par le sieur Lamoise par décret du Gouverneur Général.

Sources CAOM sur Saint Cloud

Série F80, 1306, 1318, 1330

Série M Oran 1M/8 et 1M/22 Généralités Saint Cloud

Série ALG, Oran, M, 2M/159 villages de colonisation, Saint Cloud

Série ALG, GGA, Y, 1Y/315, cartes et plans

Série ALG, GGA, S, 1S/18, instruction publique et beaux arts

Série ALG, Oran, U, 1U/17 cultes

Série ALG, GGA, 1L105, 25L179, 25L311 villages de colonisation

Série ALG, Oran, G 107MIOM/66 population

Série ALG, Oran, E, E87, listes électorales

Fontenilles 1896, Saint Cloud colonie agricole.